

3a

LOUVRE

Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre

Séance du 18 juin 2026

DELIBERATION

Extension de la gratuité d'entrée au musée du Louvre et au musée national Eugène Delacroix aux membres de l'Association Internationale des Critiques d'Art (AICA)

Vu l'article 17-4° du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Etablissement public du musée du Louvre :

Le conseil d'administration de l'Etablissement public du musée du Louvre approuve l'extension de la gratuité d'entrée au musée du Louvre et au musée national Eugène Delacroix aux membres de l'Association Internationale des Critiques d'Art (AICA) pour des visites autonomes en individuel.

Christophe Leribault
Président du conseil d'administration